

RAPPORT DE MINORITE DU GROUPE SOCIALISTE SUR LE PROJET DE BUDGET 2009

Le groupe socialiste ne conteste pas un certain nombre d'aspects positifs du projet de budget 2009, notamment son caractère de rattrapage et sa dimension anticyclique.

Il prend en compte les populations les plus fragilisées de notre canton et prévoit un soutien non négligeable en faveur de la formation.

Cependant, nous considérons que des améliorations doivent être apportées dans les domaines liés à la sécurité, à la politique énergétique, à la politique de la famille, à la politique de l'emploi, à la politique du logement et à la politique d'investissement.

Les amendements proposés ci-après concrétisent l'analyse socialiste qui conduit à considérer ces domaines comme essentiels à la cohésion sociale et au développement durable de notre société. Ces amendements s'inscrivent également dans la nécessité de soutenir l'activité économique à travers un développement de notre politique d'investissement, en particulier dans les domaines du logement et de la promotion énergétique.

Remarque liminaire : la problématique de la suppression de la taxe sur les loteries

Le Conseil d'Etat a décidé de supprimer au budget 2009 la taxe de 6% prélevée sur les billets de loterie.

Le groupe socialiste est surpris de cette brusque urgence : en effet, si la *Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse (C-LoPar)* préconise le remplacement des taxes par un émolument couvrant les coûts des décisions ou des tâches de surveillance, le Canton de Vaud n'avait pour l'instant pas supprimé la taxe sur les loteries, alors que la C-LoPar est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006.

De plus, la *loi vaudoise relative à la mise en vigueur dans le canton de la loi fédérale du 8 juin 1923 sur les loteries et paris professionnels (LVLLP)* dispose explicitement à son article 4 que l'autorisation d'organiser une loterie est subordonnée au paiement d'une taxe cantonale fixée à 6% du montant des billets ou cartons vendus.

On s'étonne que le Grand Conseil n'ait pas été nanti d'une proposition de modification de la LVLLP, au moins en accompagnement du budget.

La suppression de la taxe sur les grandes loteries conduit à un mécanisme financier particulier qui vise d'une part à réduire les charges du budget directement en relation avec les taxes sur les loteries, d'autre part à charger les départements concernés d'identifier des actions ou des projets susceptibles d'être financés directement par la Société vaudoise d'aide sociale et culturelle (SVASC), organe de répartition vaudois des revenus de la Loterie Romande.

Nous ne nous prononçons pas sur la faisabilité technique d'une telle manière de faire, mais sur ses

incidences futures quant à la conduite des politiques publiques visées.

En effet, non seulement il n'y a aucune garantie que la SVASC finance les projets présentés, qui plus est de manière pérenne, mais de plus ce sont des pans non négligeables de l'activité de l'Etat qui échapperont au processus ordinaire de décision relatif aux politiques publiques.

Face à ces interrogations, et dans l'attente d'une réponse complète à la 5^{ème} observation de la commission des finances, nous demandons au Conseil d'Etat de nous renseigner d'ores et déjà lors de la discussion budgétaire sur ce qu'il entend faire pour mettre le droit en conformité avec cette nouvelle approche, le cas échéant en présentant au Grand Conseil une modification de la LVLLP, et pour compenser de manière durable et conforme aux institutions la suppression dans les comptes généraux de l'Etat des recettes liées à la taxe sur les grandes loteries.

Amendements

Sécurité

Police cantonale

Les effectifs de la police sont insuffisants. L'année dernière, la Conseillère d'Etat en charge du Département de la sécurité et de l'environnement avait fait mention de 100 ETP qui seraient nécessaires pour couvrir les besoins, notamment pour honorer les contrats de prestations. Si le budget 2009 prévoit la création de 17 ETP supplémentaires, seuls 9 seront effectivement consacrés à la sécurité publique (hors sécurité routière). Cet effort reste très en deçà des besoins et nous proposons d'augmenter de 6 ETP la dotation prévue au budget 2009.

Amendement

105.3011 et rubriques liées + CHF 750'000.-

Politique énergétique

Service de l'environnement et de l'énergie

Lors de l'adoption de la loi sur l'énergie, le Grand Conseil avait décidé que le financement de la promotion énergétique passerait par un fonds. Or, on constate sur le terrain que de nombreux dossiers visant à des économies d'énergie sont aujourd'hui bloqués, faute de moyens plutôt que de volonté politique. Une meilleure dotation en personnel du SEVEN permettrait donc de stimuler les projets de promotion énergétique et d'économie d'énergie. Nous proposons donc 2 ETP d'ingénieurs supplémentaires affectés à la promotion énergétique. Nous proposons également que ces deux postes supplémentaires soient financés, conformément à la loi sur l'énergie, par un prélèvement sur le Fonds pour l'énergie. Le solde du Fonds sur l'énergie sera de l'ordre de 2.7 millions au 31.12.2008.

Amendement

113.3011 et rubriques liées + CHF 300'000.-

113.4801 + CHF 300'000.-

Politique en faveur de la jeunesse et de la famille

DFJC, Service de protection de la jeunesse

La réponse du Conseil d'Etat au postulat Vuillemin reconnaissait le caractère de plus en plus complexe des situations confiées aux assistants sociaux du Service de protection de la jeunesse.

Même si elle enregistre une hausse de 3,4 ETP, la dotation en assistants sociaux prévue au budget 2009 est toujours insuffisante en regard du nombre de dossiers que chaque collaborateur doit assumer.

Nous proposons donc au SPJ une augmentation de 4 ETP d'assistants sociaux et d'1 ETP administratif lié.

Amendement

281. 3011 et rubriques liées + CHF 500'000.-

DFJC, Service de protection de la jeunesse

L'exposé des motifs de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) prévoyait que le subvention ordinaire de l'Etat à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants s'élève à 15 millions par année. Alors que tous les autres partenaires, notamment les employeurs et les communes, s'acquittent de leur dû, il y a lieu que l'Etat fasse de même en 2009, d'autant plus que les demandes de subvention vont entrer en plein régime suite à la reconnaissance des réseaux prévue au 1^{er} janvier 2009.

Nous proposons donc une augmentation de la subvention de la FAJE qui la porte à hauteur de 15 millions.

Cette augmentation aurait également pour corollaire que l'Etat puisse avoir une représentation complète de 3 membres au Conseil de fondation, comme les autres partenaires, au lieu de 2 actuellement.

Amendement

281.3655.3.1 + CHF 6'097'700.-

Ecoles de musique

Nous recommandons vivement de soutenir l'amendement qui vise à augmenter de 1,5 millions la subvention des écoles de musique, conformément à la volonté manifestée en 2007 par le Grand Conseil de pratiquer de cette manière dans l'attente d'une loi sur les écoles de musique.

DSAS, Politique familiale et autres régimes sociaux

Si la Charte sociale agricole est amputée en 2009 de 500'000.- frs, cela signifie qu'il y aura une diminution des allocations familiales pour les familles d'agriculteurs en 2009.

Afin de maintenir ces allocations familiales au même niveau, nous préconisons de maintenir la subvention de la Charte sociale agricole à 2 millions.

Amendement

4226.3665 + CHF 500'000.-

Politique de l'emploi

DEC, Service de l'emploi

Nous considérons qu'un accent particulier doit être mis sur les mesures d'insertion professionnelle, si l'Etat veut concrétiser l'intention déclarée d'insérer professionnellement les personnes bénéficiaires du revenu d'insertion.

En outre, il y aurait lieu d'accentuer l'effort d'insertion professionnelle pour les jeunes hors FORJAD - 2000 jeunes sont au revenu d'insertion dans le Canton de Vaud - et pour les personnes âgées de plus de 50 ans. Cet effort se justifie d'autant plus en raison des risques qui pèsent aujourd'hui sur la situation économique.

Amendement

52.3668.1 + CHF 1'000'000.-

52.4528.1 + CHF 500'000.-

Politique du logement

DEC, Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

L'aide individuelle au logement, instituée par la Constitution vaudoise de 2003 et concrétisée par l'art. 29 de la loi sur le logement, est cofinancée à parts égales par le Canton et les communes. Le montant prévu au budget 2009, identique à celui de 2008, est largement inférieur à l'addition des montants prévus au titre de l'AIL dans les budgets communaux portés à notre connaissance. Nous proposons donc d'augmenter la rubrique à hauteur de 2.5 millions, montant prévu pour 2009 dans la planification financière de l'Etat.

Amendement

59.3655.03 + CHF 1'500'000.-

Nous proposons également d'octroyer une subvention exceptionnelle à la SVLM. Cet amendement vise à renforcer les moyens très modestes dont bénéficie aujourd'hui la SVLM pour mener une politique foncière et du logement efficace. (Cette augmentation est compensée par une diminution correspondante de l'amortissement du découvert.)

Amendement

59.3665 + CHF 5'000'000.-

7041.3329 (+ CHF 5'000'000.-)

Politique d'investissement

Nous proposons de créer 10 ETP de réserve au SAGEFI, à libérer et affecter dans un département ou à l'OJV. Ces postes seront exclusivement affectés pour doper et intensifier la préparation d'investissements afin de réaliser les objectifs 2009 de développement des investissements (objectifs 2009 et programme de législature), et si besoin pour un programme de relance anti-cyclique.

Amendement

7041.3011 et rubriques liées + CHF 1'000'000.-

Conclusion

Le vote final du groupe socialiste sur le budget 2009 sera déterminé par l'attention que le Grand Conseil portera à ces amendements. En outre, il demande que le personnel de l'Etat de Vaud bénéficie de la pleine compensation du renchérissement. La décision que prendra le Conseil d'Etat sur cette question sera également un élément d'appréciation déterminant pour le vote final du groupe socialiste.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 25 novembre 2008.

La rapportrice :
(Signé) *Michèle Gay Vallotton*